

## Les bénéfices du Marché unique

A la fin du mois de mars dernier, Jacques Delors, président de la Commission des Communautés européennes, a rendu publics les principaux résultats d'une étude visant à évaluer les avantages du Marché unique européen. Selon ces estimations, les bénéfices potentiels avoisineraient 200 milliards d'Ecus, soit environ 5 % du PIB de la Communauté, ce qui est important, même si quelques esprits chagrins ont fait remarquer que l'Europe n'y gagnerait au mieux que l'équivalent de deux années de croissance.

J'ai personnellement participé à cette opération d'expertise, en tant que membre du Comité d'organisation du projet. J'ai tiré de cette expérience les trois enseignements suivants :

1° Cet exercice d'évaluation a été mené, sur le plan méthodologique, d'une façon très satisfaisante, malgré la difficulté et la nouveauté de l'entreprise. De très nombreuses informations ont été réunies, les meilleurs spécialistes ont été consultés pour déterminer les méthodes d'analyse les plus adaptées, environ vingt-cinq études spécifiques ont été confiées à des équipes extérieures à la Commission pour rechercher l'information manquante et l'analyser, la synthèse a été conduite en recourant simultanément à des méthodes micro-économiques en termes de « bien-être » et à des méthodes macro-économiques utilisant de grands modèles économétriques. Les marges d'incertitude sur les résultats restent très larges. Mais je pense que tous ceux qui se pencheront sur le détail des analyses publiées dans un numéro spécial d'*Economie européenne*<sup>1</sup> seront frappés par le sérieux de l'approche et convaincus de l'objectivité de ces travaux.

2° Il apparaît une disproportion considérable entre les effets directs de la suppression des formalités aux frontières — estimés à 1,8 % de la valeur des

---

1. « 1992 : la nouvelle économie européenne », *Economie européenne*, n° 35, mars 1988.

---

échanges intra-communautaires, soit environ 0,2 % du PIB communautaire — et l'effet potentiel global du Marché unique. Les effets majeurs sont en effet indirects : ils transitent par l'approfondissement de la spécialisation au sein de la Communauté, par l'exploitation d'économies d'échelle, et par la réduction des inefficacités et rentes variées des entreprises, consécutive au surcroît de concurrence. Ceci confirme que l'Europe de 1992, telle que la projette et l'organise le *Livre blanc*, sera d'abord une Europe de la compétition, dont les bénéfices découleront fondamentalement de la sélection des plus efficaces, au détriment des moins efficaces.

3° Ce choc compétitif auquel les entreprises européennes vont se trouver confrontées sera favorable aux consommateurs européens, et même à terme aux entreprises qui auront réussi leur adaptation, car il les aura placées en meilleure position par rapport à leurs concurrentes américaines et asiatiques. Reste que l'adaptation sera difficile et douloureuse. Elle nécessite de supprimer les distorsions de concurrence qui risquent de pénaliser certaines activités dans certains pays. Elle ne pourra être supportée que si des politiques d'accompagnement hardies sont menées, qui permettent de donner leur chance aux pays ou régions handicapés, de replacer ou reconverter les travailleurs menacés, d'améliorer l'environnement macro-économique. Sans cela, les risques de blocage ou d'enlisement seraient très élevés. La Commission des Communautés européennes est consciente de ces risques, d'où l'accent mis par son président sur ces politiques d'accompagnement que le récent sommet de Bruxelles a permis d'engager. C'est sur le plan macro-économique que les progrès sont les plus lents. La croissance européenne reste modeste ; les perspectives spontanées ne vont pas dans le sens de l'accélération ; et la nécessité du rééquilibrage américain interdit que le salut vienne de l'extérieur. C'est en elle-même que l'Europe devra trouver les moyens de sa croissance.

Jean-Michel CHARPIN  
*Directeur du CEPII*